

Mémoire au Comité permanent des finances de la Chambre des communes pour les consultations prébudgétaires en vue du budget de 2023

Par : L'Association des bibliothèques de recherche du Canada

LE VENDREDI 7 OCTOBRE 2022

www.carl-abrc.ca

Liste des recommandations

Recommandation 1 : Que le gouvernement fédéral fournisse un financement d'un montant de 30 millions de dollars au total pour favoriser une production et une utilisation accrues des ressources éducatives libres (REL), répartis en trois initiatives de financement de 10 millions de dollars par l'entremise d'organismes fédéraux ciblés.

Recommandation 2 : Que le gouvernement fédéral présente un projet de loi visant à garantir que les bibliothèques et les utilisateurs canadiens ont accès, à des conditions raisonnables, au contenu électronique des éditeurs multinationaux.

Introduction

L'Association des bibliothèques de recherche du Canada (ABRC) est le chef de file du milieu des bibliothèques de recherche au Canada. Elle compte les 29 grandes bibliothèques de recherche universitaire du pays. Sa mission consiste à améliorer la capacité des bibliothèques de recherche canadiennes à créer des partenariats en matière de recherche et d'enseignement supérieur, à promouvoir l'efficacité et la pérennité de la communication scientifique et la mise en œuvre de politiques publiques favorisant la recherche, et à garantir un accès plus large aux résultats de la recherche.

Le présent mémoire porte principalement sur les mesures visant à soutenir l'accès et la préservation du contenu dans un environnement numérique. L'incidence de la pandémie de COVID-19 a changé la façon dont l'enseignement supérieur et la recherche universitaire sont consommés, et ce en créant un environnement sans précédent pour l'accès aux ressources pédagogiques, universitaires et documentaires par des moyens électroniques.

Soutien du gouvernement fédéral aux ressources éducatives libres (REL) canadiennes

Les bibliothèques universitaires participent de plus en plus au soutien du matériel didactique dans les campus universitaires grâce à des ressources documentaires et à des services de réserve de cours. Dans le cadre de ces efforts, les bibliothèques offrent également un accès aux REL, en fournissant souvent un soutien à la publication et des guides de recherche pour les REL. Les bibliothèques et d'autres organismes reconnaissent que l'utilisation des REL dans des contextes éducatifs offre de nombreux avantages aux étudiants et aux enseignants¹. Le coût des manuels et des autres formes de matériel didactique peut représenter un obstacle financier majeur pour les étudiants². Étant donné que les manuels coûtent entre 800 et 1 000 dollars par an, certains étudiants sont contraints de faire des choix financiers difficiles entre les nécessités de la vie et leurs études, surtout à un moment où de nombreux Canadiens sont confrontés à des problèmes financiers liés à l'inflation et à l'abordabilité en ce qui a trait à leurs dépenses courantes³. Pour les étudiants de niveau postsecondaire, le principal avantage des REL est l'accès à du matériel d'apprentissage gratuit, ainsi que l'accès à des ressources en ligne créées dans un souci d'innovation pédagogique⁴. Les enseignants qui utilisent les REL bénéficient en

¹ D. G. Roche, R. E. O'Dea, K. A. Kerr, T. Rytwinski, R. Schuster, V. M. Nguyen, N. Young, J. R. Bennett, et S. J. Cooke, « Closing the knowledge-action gap in conversation with open science », *Conservation Biology*, vol. 36 n° 3, e13855, <https://doi.org/10.1111/cobi.13835>

² *Educational Materials Beyond Textbooks: Learning in the 21st Century*, CASA-ACAE, 2019, <https://bit.ly/36smjqh>

³ Agence de la consommation en matière financière du Canada, *Budget pour la vie étudiante* <https://www.canada.ca/fr/agence-consommation-matiere-financiere/services/budget-vie-etudiante.html>, et *Fixing The Broken Textbook Market*, 2^e éd., 2020, <https://bit.ly/3kqxYL6>

⁴ D. G. Roche, R. E. O'Dea, K. A. Kerr, T. Rytwinski, R. Schuster, V. M. Nguyen, N. Young, J. R. Bennett, et S. J. Cooke, « Closing the knowledge-action gap in conversation with open science », *Conservation Biology*, vol. 36 n° 3, e13855, <https://doi.org/10.1111/cobi.13835>

outre d'une flexibilité dans la conception et dans la mise en œuvre des cours, et ont la possibilité d'adapter et de personnaliser le matériel en fonction du contexte de la classe. Par ailleurs, il a été constaté à plusieurs reprises que l'investissement dans les REL permettait de réaliser des économies pour les étudiants et leurs familles.

En Colombie-Britannique, on estime que les économies réalisées par les étudiants dépassent les 31,5 millions de dollars⁵, et eCampusOntario note une moyenne de 101 dollars d'économies pour chaque étudiant ayant suivi un cours utilisant un REL⁶. Open Oregon, qui fournit des REL dans l'État de l'Oregon, estime que son retour sur investissement est de 14 dollars d'économies pour chaque dollar investi⁷.

Nous reconnaissons que l'éducation est en grande partie une compétence provinciale et territoriale, mais l'ABRC et d'autres intervenants dans le domaine de l'enseignement de niveau postsecondaire estiment que le gouvernement fédéral a encore l'importante responsabilité de favoriser des initiatives nationales à l'appui des REL. En tant que membre fondateur de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), le Canada a la responsabilité nationale de faire respecter et de faire progresser les principes énoncés dans la [recommandation de l'UNESCO sur les REL](#) (UNESCO, 2019). Elle appelle à la mise en place d'une politique de soutien aux REL, qui est plus efficace au niveau fédéral. L'infrastructure des REL est actuellement fragmentée entre les provinces; une infrastructure nationale faciliterait la découverte des ressources, la détermination des lacunes dans la couverture des REL, permettrait d'augmenter la réutilisation et la personnalisation et, grâce à une coordination nationale, favoriserait l'innovation. Une infrastructure numérique nationale qui pourrait inclure la publication, la découverte et l'hébergement a le potentiel de positionner le Canada comme un leader mondial en matière de REL. D'ailleurs, le financement de l'infrastructure numérique nationale n'est pas sans précédent. Par exemple, le gouvernement du Canada finance un soutien à l'infrastructure numérique pour les chercheurs de l'enseignement supérieur par l'entremise de [l'Alliance de recherche numérique du Canada](#)⁸.

En outre, de nombreuses REL actuelles qui ont été élaborées au Canada ne sont pas créées en français et manquent d'adaptations à la langue française. La *Loi sur les langues officielles* (1985) confie au ministre du Patrimoine canadien le mandat de veiller à ce que les communautés minoritaires de langue officielle puissent être éduquées dans leur propre langue⁹, et le fait d'assurer des possibilités d'éducation de niveau postsecondaire de qualité pour les communautés minoritaires et de seconde

⁵ Bccampus, *Open textbook Stats*, s.d., <https://open.bccampus.ca/advocate-for-open-education/open-textbook-stats/>

⁶ eCampusOntario, *Impact*, s.d., <https://openlibrary.ecampusontario.ca/impact/>

⁷ Open Oregon, *Continuing Savings from Past OER Grants*, 2019, <https://openoregon.org/continuing-savings-from-past-oer-grants/>

⁸ Infrastructure de gestion des données de recherche (p. ex., le Dépôt fédéré de données de recherche [DFDR]) fait partie de l'[Alliance de recherche numérique du Canada](#) (2022), et il est lié à la [stratégie globale d'infrastructure de recherche numérique](#) de 2021 d'Innovation, Sciences et Développement économique Canada [ISDE] [2021b]).

⁹ *Loi sur les langues officielles*, Lois révisées du Canada (1985), ch. 31 (4^e suppl.). Consulté sur le site Web de la législation (Justice) : <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/o-3.01/index.html>

langue officielle est un aspect fondamental de la participation du gouvernement fédéral au système d'éducation postsecondaire. Pour la seule année 2021, le gouvernement du Canada a annoncé un financement de 121,3 millions de dollars sur trois ans dans le but de renforcer les capacités, d'améliorer les collections et de maintenir l'accès aux programmes¹⁰. Cette annonce fait suite à des investissements récents visant à soutenir l'éducation dans les langues minoritaires dans les établissements postsecondaires canadiens, pour un total de 80 millions de dollars¹¹. La recherche sur l'éducation ouverte et les REL a montré que la traduction des REL peut être une première étape pour aborder les distinctions culturelles et linguistiques, mais qu'il est préférable d'adapter ou de créer un nouveau contenu axé sur les contextes locaux¹².

Les REL qui concernent les peuples autochtones du Canada et qui sont conçus pour eux représentent un domaine important qui bénéficierait d'un financement du gouvernement fédéral en vue d'aider le Canada à respecter les actions éducatives détaillées dans le rapport sur les [Appels à l'action](#) de la [Commission de vérité et réconciliation](#), qui comporte de multiples appels pertinents, notamment ceux liés à la progression de l'éducation autochtone (appels n^{os} 7 et 12), à la revitalisation des langues (appel n^o 14) et à l'éducation (n^{os} 57, 62, 63, 64 et 94).

L'engagement du gouvernement du Canada à l'égard de la [Loi concernant la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones \(DNUDPA\)](#) (2007, p. 5-6) dans la [Loi concernant la DNUDPA](#), est également lié aux droits des Autochtones en matière d'éducation, plus particulièrement les articles 13 à 15. Dans le contexte des REL et des savoirs autochtones, les REL, lorsqu'elles sont développées d'une manière adaptée à la culture, peuvent favoriser l'échange de savoirs autochtones, la revitalisation des langues et la résurgence culturelle. Pour les apprenants autochtones, les REL peuvent également soutenir l'élaboration de ressources pédagogiques.

Nous proposons que l'engagement du gouvernement fédéral à soutenir les REL soit administré par plusieurs ministères ou organismes fédéraux, en consultation avec Bibliothèques et Archives Canada :

¹⁰ Patrimoine canadien, *Le gouvernement du Canada investit 121,3 millions de dollars sur 3 ans pour appuyer l'éducation postsecondaire dans la langue de la minorité*, 11 août 2011, <https://www.canada.ca/fr/patrimoine-canadien/nouvelles/2021/08/le-gouvernement-du-canada-investit-1213-millions-de-dollars-sur-3-ans-pour-appuyer-leducation-postsecondaire-dans-la-langue-de-la-minorite.html>

¹¹ *Ibid.*

¹² M. Bali, C. Cronin, et R. S. Jhangiani, *Framing Open Educational Practices from a Social Justice Perspective*, *Journal of Interactive Media in Education*, 2020(1), 2020, <https://eric.ed.gov/?id=EJ1254006>; C. Cobo, *Exploration of open educational resources in non-English speaking communities*, *The International Review of Research in Open and Distributed Learning*, 14(2), 106-128, 2013, <https://doi.org/10.19173/irrodl.v14i2.1493>; C. A. Hodgkinson-Williams, et H. Trotter, *A Social Justice Framework for Understanding Open Educational Resources and Practices in the Global South*, *Journal of Learning for Development*, 5(3), Article 3, 2018, <https://jil4d.org/index.php/ejl4d/article/view/312>; K. Karakaya et O. Karakaya, *Framing the Role of English in OER from a Social Justice Perspective : A Critical Lens on the (Dis)empowerment of Non-English Speaking Communities*, *Asian Journal of Distance Education*, 15(2), 175-190, 2020, <https://eric.ed.gov/?id=EJ1285282>

- Un programme pilote de 10 millions de dollars finançant la création et l'infrastructure des REL par l'entremise des trois organismes subventionnaires du Canada, administré par le Conseil de recherches en sciences humaines;
- Un fonds de 10 millions de dollars pour soutenir les REL bilingues et la promotion des langues officielles, administré par Patrimoine canadien;
- Un fonds de 10 millions de dollars pour renforcer la capacité des collectivités autochtones à élaborer leurs propres REL, y compris du matériel didactique en langue autochtone, administré par Services aux Autochtones Canada, et des REL liées à la vérité et à la réconciliation, pertinents les Canadiens autochtones et non autochtones, administré par Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada.

Recommandation : Que le gouvernement fédéral fournisse un financement d'un montant de 30 millions de dollars au total pour favoriser une production et une utilisation accrues des ressources éducatives libres (REL), répartis en trois initiatives de financement de 10 millions de dollars par l'entremise d'organismes fédéraux ciblés.

Introduction d'une législation visant à garantir des conditions raisonnables pour les abonnements aux bibliothèques au contenu électronique

L'éducation et la recherche au Canada sont soutenues par l'État et, à ce titre, le marché du matériel pédagogique devrait être fondé sur un accès juste et équitable. Les bibliothèques rencontrent les obstacles suivants :

- Pour la majorité des manuels de cours, les éditeurs ne permettent pas aux bibliothèques d'acheter des éditions électroniques. Dans les cas où ils en autorisent l'acquisition, les prix proposés se chiffrent en milliers de dollars pour l'accès d'un utilisateur ou d'une poignée d'utilisateurs à la fois.
- Les éditeurs proposent de plus en plus de titres uniquement par le biais de modèles d'accès très restreints qui visent à soutirer un maximum d'argent aux étudiants. Par exemple, les manuels électroniques sont loués aux étudiants, avec un accès limité à un semestre. Les éditeurs ajoutent souvent des frais supplémentaires récurrents pour l'accès à la plateforme, tout en facturant des frais par titre pour les documents, les deux devant être payés annuellement pour conserver l'accès.
- De nombreux livres électroniques ne sont disponibles pour les bibliothèques que sous forme d'offres groupées, dont le coût atteint fréquemment des dizaines de milliers de dollars. Il n'est pas justifié de payer un lot entier de livres électroniques alors qu'un seul titre de livre est nécessaire pour l'usage des étudiants.
- Les éditeurs enferment souvent les livres électroniques dans des plateformes qui utilisent la gestion des droits numériques pour contrôler le nombre d'utilisateurs

et empêcher les activités normales de lecture en ligne (comme le téléchargement ou l'impression). De telles limites créent des complications pour une utilisation raisonnable, en particulier lorsque les textes sont utilisés dans le cadre de l'enseignement et par des étudiants qui étudient dans des lieux variés avec des réalités de connectivité diverses.

- Les manuels de base et les livres électroniques qui étaient disponibles dans les bibliothèques par le passé peuvent disparaître des listes d'éditeurs sans préavis, laissant les enseignants et les bibliothécaires dans l'ignorance quant à l'indisponibilité soudaine d'un livre utilisé dans un cours.

Les bibliothèques d'autres pays, dont le Royaume-Uni, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et les États-Unis, ont connu des problèmes similaires. Aux États-Unis, en juin 2022, six États ont adopté des projets de loi visant à résoudre ces problèmes. Les termes des projets de loi varient, mais visaient à garantir que « les pratiques industrielles efficaces et largement acceptées restent en place, tout en interdisant les pratiques néfastes qui discriminent les bibliothèques et nuisent à leurs usagers¹³ ».

Dans son mémoire prébudgétaire, le Conseil des Bibliothèques Urbaines du Canada propose que le gouvernement fédéral introduise une législation pour protéger les bibliothèques publiques et universitaires contre la discrimination des éditeurs multinationaux. L'ABRC appuie cette demande et, en raison des répercussions des licences numériques limitées sur les bibliothèques universitaires, préconise la même recommandation.

Recommandation : Que le gouvernement fédéral présente un projet de loi visant à garantir que les bibliothèques et les utilisateurs canadiens ont accès, à des conditions raisonnables, au contenu électronique des éditeurs multinationaux.

Enfin, en tant que membre du Conseil canadien pour la recherche (CCR), l'ABRC aimerait renforcer les recommandations du CCR visant à accroître le soutien aux bourses d'études et aux trois conseils pour la recherche dirigée par des chercheurs, à renouveler les investissements dans les initiatives d'équité, de diversité et d'inclusion liées à la recherche, à élargir l'enquête sur le personnel universitaire de Statistique Canada pour y inclure des données sur les professeurs à temps partiel, à élaborer une stratégie sur les ressources humaines en sciences et en recherche, et à mieux soutenir la science gouvernementale en augmentant le financement et en élargissant les possibilités de partenariat.

Présenté pour l'ABRC par
Susan Haigh
Directrice générale
Association des bibliothèques de recherche du Canada

¹³ Projet de loi A05837 de l'État de New York,
<https://nyassembly.gov/leg/?bn=A05837&term=&Summary=Y&Actions=Y&Votes=Y&Memo=Y&Text=Y>
[TRADUCTION].